

Sara Picazo <cybersara@gmail.com>

DES PIECES MANQUANTES entre 1996 à 2001

Sara Picazo <cybersara@gmail.com> 26 décembre 2024 à 12:16
À : Aknine Delhia <aknine.delhia@orange.fr>

Bonjour maître Aknine,

Je reviens vers vous car je viens de téléphoner à l'ordre des médecins au sujet de ce que vous pouvez lire ci dessous (pièces jointes et email) et je me questionne car Monsieur Harlé vous demande de lui téléphoner et je constate qu'il a déjà menti à l'ordre des médecins (je ne sais pas vraiment ce qu'ils se sont dit mais la situation n'a pas bien évolué. Quand en août 2024, il leur a dit tout m'avoir donné. En lisant son compte rendu, je me suis aperçu qu'il manquait 2016 à 2021. il me les a rendu en Décembre 2024). Au téléphone aujourd'hui avec madame Cacoub-Aubadia, la secrétaire générale de l'ordre des médecins départementale, je l'entends me dire quand je lui dis que de 1996 à 2001 je n'ai pas mon compte médical complet que le docteur Harlé n'a pas à donner des écrits qui sont **ses notes personnelles** et justement toutes cette partie entre 1996 à 2001 ne peuvent être que des notes personnelles puisque de 1996 jusqu'à ma première hospitalisation en 2005, j'ai eu une psychanalyse du moins je le pensais. J'étais sur le divan. Je n'ai pas eu de prescription médicamenteuse.
Et quand j'avais demandé à Harlé dès le départ ces 200 pages d'écrits sur moi il ne voulait pas me les donner (d'où mon intervention auprès de l'ordre des médecins), monsieur Harlé m'avait dit alors la même chose ce sont ces notes personnelles qu'il n'a aucune raison de me transmettre bien avant de recevoir une partie du dossier sous la contrainte de l'ordre des médecins.
Par conséquent, je ne sais plus si c'est une très bonne idée pour que vous téléphoniez à monsieur Harlé sans même que j'entende ce qu'il vous dit car ne peut il mentir ? Et ne va t il pas dire qu'entre 1996 à 2001 ce ne sont que des notes personnelles et il n 'a pas à les transmettre comme le dit si bien l'ordre des médecins. Donc il a bien 100 pages de cette période mais comme ce sont des notes personnelles pourquoi les donnerait-il ? Puisqu'il n'en a pas d'obligations.
je m'interroge.

Deuxièmement, toujours en parlant à la secrétaire de l'ordre des médecins, je lui ai posé la question sur comment porter plainte à l'ordre des médecins contre le docteur Harlé. Elle m'a expliqué que cela se passe par une **plainte ordinale**. Qu'en pensez vous ?

je vous souhaite une bonne journée et de bonnes fêtes de fin d'année
Cordialement
Sara Picazo Fraignac

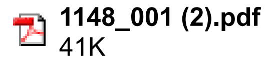
---------- Forwarded message ---------
De : **Sara Picazo** <cybersara@gmail.com>
Date: mar. 3 déc. 2024 à 07:51
Subject: DES PIECES MANQUANTES entre 1996 à 2001
To: <cd.75@ordre.medecin.fr>
[Texte des messages précédents masqué]

---

2 pièces jointes



Courrier Mme Picazo01.jpg
1918K


1148_001 (2).pdf
41K